

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 126 G Subvention (19 500 euros) à trois associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans trois quartiers parisiens relevant de la politique de la ville.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Léo Lagrange (14^e), Au rendez-vous des seniors (18^e) et Ensemble et solidaires (20^e) au titre de l'année 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros est attribuée à l'association Léo Lagrange (14^e) (SIMPA 12125 – dossier 2016_03823) au titre de 2016.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 12 000 euros est attribuée à l'association Au rendez-vous des seniors (18^e) (SIMPA 15386 – dossier 2016_05019) au titre de 2016.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 euros est attribuée à l'association Ensemble et solidaires (20^e) (SIMPA 15386 – dossier 2016_03887 : 3000 € et dossier 2016_03889 : 2000 €) au titre de 2016.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO